



La crise sanitaire ayant conduit le gouvernement à prendre des mesures exceptionnelles de restriction des déplacements et des activités, l'accidentalité routière de 2020, et partiellement 2021, reflète les aléas liés aux mesures et à la manière dont les Français ont adapté leur mobilité. Pour ces raisons, les années 2020 et 2021 ne sont pas prises en compte dans ce baromètre et les comparaisons se font avec 2022 et les années 2017 à 2019.

BAROMÈTRE TRIMESTRIEL

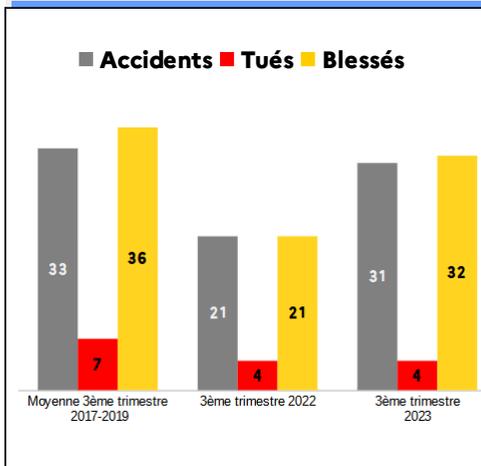
Juillet Août Septembre 2023

Bilan ATB	Accidents	Tués	Blessés
3ème trimestre 2023	31	4	32
3ème trimestre 2022	21	4	21
Moyenne 3ème trimestre 2017-2019	33	7	36
Cumul 2023 du 01/01 au 30/09	84	18	106
Comparaison 3ème trimestre 2023 / 3ème trimestre 2022	+10(+48%)	=	+11(+52 %)
Comparaison 3ème trimestre 2023 / moyenne 3ème trimestre 2017-2019	-2(-6 %)	-3(-43%)	-4(-11%)

Répartition des personnes tuées	Catégories d'usagers							Âge						
	Piéton	Vélo	Cyclo	Moto	VT	VU-PL	Autre	0-13	14-17	18-24	25-44	45-64	65-74	75 et +
3ème trimestre 2023		1	1	1	1				1			1	2	
Cumul 2023 du 01/01 au 30/09	1	2	1	4	10			1	2	3	3	4	4	1

Répartition des personnes tuées	En Agglomération	Hors Agglomération	Du 1er janvier au 30 septembre 2023			
			Mois	Accidents	Tués	Blessés
3ème trimestre 2023		4				
Cumul 2023 du 01/01 au 30/09	1	17				

Source : ONISR - séries labellisées. Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre. Données 2017 à 2022 définitives. Données 2023 provisoires. Les moyennes 2017-2019 sont des données arrondies à l'unité. Le calcul d'évolution est calculé sur les données non arrondies.



Avec déjà 18 décès sur les routes de Haute-Saône dont 3 victimes âgées de moins de 18 ans, la mortalité à fin septembre 2023 est déjà supérieure à la mortalité de toute l'année 2022. L'été est propice aux déplacements en modes doux et deux-roues motorisés, ce qui s'est répercuté sur l'accidentalité, ces usagers (vulnérables, car sans carrosserie) représentent 20 victimes (soit plus de la moitié des victimes) dont 3 décédées et 13 hospitalisées +24h. 7 d'entre elles sont âgées de 14 à 17 ans, toutes en deux roues (1 vélo, 5 cyclomoteurs, 1 moto légère). Outre les usagers vulnérables, 16 victimes étaient en automobile dont 6 passagers. La vitesse, l'alcool, l'inattention, mais aussi en cette période, l'éblouissement (en début et surtout en fin de journée), le refus de priorité, le dépassement dangereux sont les principales causes provisoirement remontées des accidents. Certains usagers ont également eu une mauvaise adaptation de la vitesse en zone de travaux ou dans les virages (l'état des pneus pouvant en aggraver les conséquences).

Mois	Accidents	Tués	Blessés
Janvier	13	4	14
Février	4	1	4
Mars	7	1	10
Avril	7	3	9
Mai	9	0	15
Juin	16	5	25
Juillet	8	1	10
Août	5	1	6
Septembre	18	2	16
Total	87	18	109

LA LÉGISLATION ÉVOLUE

Les trottinettes électriques comme tous les engins de déplacement personnel motorisés (EDPM) ont fait l'objet d'un relèvement de l'âge minimum à 14 ans et non plus 12 ans ainsi que d'une augmentation significative des amendes sur certaines infractions. <https://www.securite-routiere.gouv.fr/reglementation-liee-aux-modes-de-deplacements/reglementation-des-edpm>
 Depuis la création en 1972 du premier Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) le nombre d'accidents, de tués et de blessés a été divisé par 6. Le CISR du 17 juillet 2023 a élaboré 38 nouvelles mesures qui permettront de faciliter la vie des usagers, d'améliorer la prévention et de mieux détecter et sanctionner les conducteurs sous emprise d'alcool et/ou stupéfiants. La première ministre, présidente de ce CISR, a également confirmé l'abaissement de l'âge du passage du permis de conduire à 17 ans dès janvier 2024. <https://www.gouvernement.fr/actualite/permis-passtrain-de-nouvelles-mesures-en-faveur-des-jeunes>
<https://www.haute-saone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-et-protection-des-personnes/Securite-routiere/National/Comite-Interministeriel-de-la-Securite-Routiere-CISR>



Trottinettes électriques, gyropodes, hoverboards : que dit la réglementation ?